



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 août le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 12/08/26 par Monsieur Jérôme VALENCIAN, son Maire en exercice.

11 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la séance du conseil municipal du 20/07/26
- Droit de préemption sur les ventes (logement communal, renouvellement de bail...)
- Renouvellement bail de l'ESF pour la location du local communal
- Attribution marché travaux extension cabinet médical (abroge la délibération du 21/05/2026)
- Attribution du marché de sécurisation de la RD 173 (râteliers)
- Adoption du rapport des administrateurs 2025 de la SPL Arac Occitanie
- Adhésion à l'association du Réseau national des fermes publiques (RNFP)
- Adoption des tarifs de secours sur pistes
- Demandes d'aides financières pour l'aménagement d'Eget Cité, l'acquisition de tracteurs polyvalents, la sécurisation de la RD 173 et l'aménagement du point information à la mairie
- questions diverses

La présidence est assurée par Sabine FOUGA, 1^{ère} Adjointe.

Début de la séance : 18.30 h

Fin de la séance 20 h

TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
VALENCIAN Jérôme			X	
FOUGA Sabine	X			
PEMEJA Fabrice	X			
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe			X	
ALBERT Nathalie			X	
CASTET Dominique	X			
SAJOUS Héloïse	X			
SOULIER Jean Pierre			X	
GAILLABAUD David	X			
DEDIEU Valérie			X	

Déroulement de la séance

Mme Héloïse SAJOUS est nommée secrétaire de séance.

En préambule, Mme La 1^{ère} Adjointe demande aux conseillers présents s'ils sont d'accord pour délibérer sur deux points non- inscrits à l'ordre du jour :

- Acquisition d'un avalancheur
- Convention de gestion de service avec la CCAL pour la crèche Gribouille

DL/129-08-26 Approbation du PV de la séance du 20 juillet 2026

Mme La 1^{ère} Adjointe indique qu'elle souhaite apporter une précision sur sa décision de s'abstenir sur la convention avec l'ARCAL pour une représentation théâtrale.

Après discussion, il est rajouté : Mme FOUGA propose que pour l'avenir, le conseil municipal discute, en amont de la réunion du conseil municipal, de la mise en œuvre et du choix du type de spectacle.
La modification ayant été apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DL/130-131 et 132-08-26 Droit de préemption sur les ventes

A l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- GODET Olivier résidence Myrtilles I
- GIULIANI Alexandre maison et terrain au Hourc
- BORDEDEBAT Maryse terrain à Aragnouet Village

DL/133-08-26 Renouvellement du bail communal avec l'ESF

Compte tenu que deux conseillers sont moniteurs de ski et donc intéressés par cette délibération, le quorum n'étant pas atteint, la délibération est reportée.

DL/134-08-26 Attribution du marché de travaux pour l'extension du cabinet médical

Mme La 1^{ère} Adjointe explique qu'après ajustement des aménagements intérieurs du cabinet médical, le nouveau montant total du marché permet

une économie de 7 479.88 € sur le montant initial et propose au conseil municipal d'accepter le nouveau montant de 135 136.08 €.

Adopté à l'unanimité.

A la question des conseillers, Mme La 1^{ère} Adjointe, répond que les travaux ont débuté.

DL/135-08-26 Attribution du marché de sécurisation de la RD 173 accès au tunnel Aragnouet Bielsa

Mme La 1^{ère} Adjointe précise au conseil municipal qu'une seule offre est parvenue pour la réalisation de ces travaux. Il s'agit de l'entreprise EXTREM. Le marché est décomposé par une tranche ferme et six tranches optionnelles. Elle indique que la commission des MAPA réunie le 20/08/26 propose au pouvoir adjudicateur de retenir la tranche ferme pour un montant de 97 914 € HT. Sur les tranches optionnelles à ce stade du marché, seules les tranches 4 et 5 ont été retenues. Les autres tranches optionnelles seront réalisées si nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

Mme La 1^{ère} Adjointe précise que durant les travaux de purge de la paroi, la route sera fermée de 9 h à 17 h à partir du 28 septembre 2026 pour une durée de cinq jours. Le reste du temps, une circulation alternée sera mise en place.

DL/137-08-26 Adhésion au Réseau National des Fermes Publiques (RNFP)

Mme La 1^{ère} Adjointe rappelle au conseil municipal sa volonté de créer une ferme publique afin de privilégier le circuit court en termes alimentaires notamment pour la cantine scolaire, le portage de repas et les établissements de restauration gérés par la commune. Cette ferme publique aura également un rôle de ferme pédagogique. Pour aider la commune à réaliser ce projet, Mme La 1^{ère} Adjointe propose au conseil municipal d'adhérer au RNFP dont la cotisation annuelle s'élève à 200 €.

Adopté à l'unanimité.

DL/138-08-26 Adoption des Tarifs secours sur pistes

Mme La 1^{ère} Adjointe expose au conseil municipal que la SEML Aragnouet Piau Engaly propose de modifier certains tarifs :

- Secours en front de neige 90 € au lieu de 75 €
- Secours en zone A (rapprochée) 290 € au lieu de 250 €
- Secours en zone B (éloignée) 600 € au lieu de 500 €
- Secours en zone C (hors pistes) 1 500 € au lieu de 1 000 €
- Rapatriement sans secours (toutes zones) 100 € au lieu de 50 €

Les conseillers engagent une discussion sur notamment les répercussions éventuelles que cette augmentation pourrait avoir sur prix du forfait ski avec assurance et sur la cotisation de la SEML auprès de la compagnie d'assurance. Elle précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis quelque temps.
Le conseil municipal délibère favorablement mais demande à la SEML de lui préciser si les répercussions soulevées pourraient avoir lieu.

DL/136-08-26 Adoption du rapport des administrateurs 2025 de la SPL Arac Occitanie

Mme La 1^{ère} Adjointe rappelle au conseil municipal que la commune est actionnaire de cette société et qu'en conséquence, elle doit prendre acte du rapport des administrateurs 2025. A la lecture du projet de la délibération fourni par la SPL Arac Occitanie, le conseil municipal relève une incohérence et décide de reporter la délibération jusqu'à obtention d'explications nécessaires à la prise de décision.

DL/139-08-26 Acquisition d'un avalancheur

Mme La 1^{ère} Adjointe explique au conseil municipal qu'il conviendrait de faire l'acquisition de cet équipement mobile pour bénéficier de deux points de tirs supplémentaires (au-dessus de la gare TSF Mouscades et sur la piste Grande Bleue qui donne sur le TSD de l'Engaly). En outre, cet avalancheur permettra aux pisteurs artificier de réaliser le déclenchement préventif d'avalanche à distance et en toute sécurité. Le montant s'élève à 99 000 € HT.

Après discussion sur la technicité de cet appareil et son utilisation, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité ainsi que sur la modification budgétaire pour le financement.

LA 1^{ère} ADJOINTE
Sabine FOUGA

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Héloïse SAJOUS